



A. G. houleuse et menaces

Par **Belink**, le **07/10/2021** à **20:38**

Bonjour,

Ma SCI est présente au sein d'une Association Syndicale Libre depuis plus de 10 ans et il y a 4 ans, j'ai démissionné du poste de président. Le nouveau président n'a fait aucune démarche pour se déclarer comme tel, n'a fait aucune AG, ... durant les 4 dernières années ce qui a amené des déficits (légers) à la banque, le non règlement de la facture d'eau...

Suite à ma demande aux autres propriétaires de bien indiquer que je n'étais plus président (au regard des tiers car je recevais toujours les recommandés), une réunion informelle, selon ses propos, a été effectuée très rapidement (en 2 jours). Réunion au sein de laquelle il a demandé un vote (sur une ou deux questions).

Un des participants lui a fait la remarque : c'est illégal votre truc, auquel il a répondu : je m'en fous de la loi.

A côté de cela, il est injurieux et effectue des menaces physiques quand on le contredit ou que l'on ne respecte pas ce qu'il veut.

Désireux de quand même ne pas "pourrir" cette association (nous ne sommes que 4), je me permets de venir vers vous pour savoir comment vous géreriez le problème ? quelle solution ?

En vous remerciant d'avance.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **08/10/2021** à **12:20**

Bonjour

Si un risque financier se profile et que vous êtes juridiquement considéré encore comme président, je vous conseille de voir un avocat.

Par **Belink**, le **08/10/2021** à **13:38**

ma question est justement là, suis je considéré comme président ?

vis à vis de l'A.S.L. NON car les votes ont été pour une autre personne

vis à vis des tiers OUI car aucune formalité n'a été faite pour les prévenir